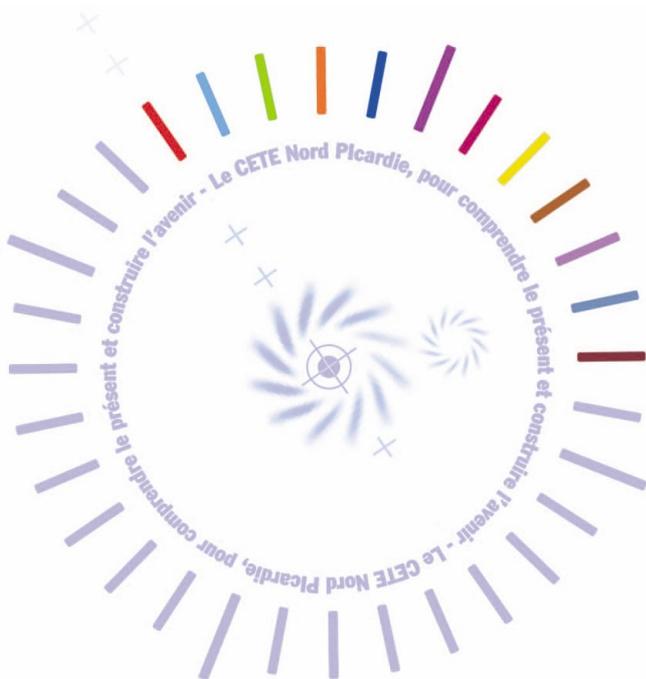


pour comprendre le présent et construire l'avenir



SEPTEMBRE 2007

ANNEXES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction
départementale
de l'Équipement
Nord

Liste des annexes :

- Entretiens réalisés :
 1. CCI (19 septembre 2005 et 16 février 2007)
 2. ADUS (14 décembre 2006)
 3. EPF (9 janvier 2006)
 4. DDAF (19 février 2006)
 5. DDASS (19 février 2006 et 27 février 2007)
 6. DRIRE (1er juin 2007)
 7. DIREN (22 mai 2007) : La DIREN a directement amendé le document sur les enjeux de l'Etat lors de cet entretien, c'est pourquoi nous n'avons pas réalisé de compte-rendu.

- Réunion interministérielle de présentation des enjeux de l'Etat sur l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du SCOT.

- Analyse du Schéma Régional d'Aménagement de la Voie d'Eau (SRAVE) 2005-2025 : L'échange téléphonique que nous avons eu avec le Service Navigation nous a conduit à analyser le SRAVE afin de connaître les enjeux liés à la Sambre.

Entretien réalisé le 19 septembre 2005

Personnes rencontrées :

- M. SEGUY, Directeur
- M. DEBLOCK, Etudes et prospectives
- Mme TISSERAND, Aménagement, environnement

En matière de documentation il existe certains documents disponibles à la CCI :

- fiches par secteur d'activités,
- annuaire industriel qui est à jour sur Internet mais pas la version papier,
- guides des activités de services sur le Hainaut.

La mise en réseaux des sous-traitants :

L'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe regroupe un fort tissu de sous-traitants, et la CCI essaye de faire émerger des réseaux de partenariats entre établissements complémentaires.

En effet, les donneurs d'ordres cherchent de plus en plus à n'avoir qu'un seul intermédiaire, et une offre « clef en main », d'où l'intérêt pour les petits établissements de se grouper pour apporter des réponses collectives et complémentaires.

La démarche PEGASE (Programme Expérimental de Groupement pour l'Automobile et Son Environnement) est un groupement de six entreprises complémentaires. A la base ce groupement avait été créé pour répondre au donneur d'ordre automobile, mais il s'étend plus généralement aux donneurs d'ordre industriel.

Développement d'un Parc Industriel Fournisseur (PIF) : il s'agit d'une zone à proximité de MCA qui doit accueillir des équipementiers en rapport avec l'automobile (ex : siège automobile, tableaux de bord, etc...). Ce regroupement à proximité du donneur d'ordre permet notamment de réduire les coûts-logistiques. Ce PIF se développe en partenariat avec la Communauté d'agglomération de Maubeuge. L'offre existe mais pour le moment il n'y pas de demandes d'implantations.

Un pôle de compétences sur les activités mécaniques :

Le pôle Mécafatur : il s'agit d'une plateforme technologique basé sur la technologie de l'Usinage à Grande Vitesse (UGV) et sa diffusion vers les entreprises locales.

Mécafatur constitue un élément d'un pôle de compétence autour des activités liées à la mécanique, les équipements industriels, la tôlerie, le travail des métaux, fortement présentes dans le tissu économique local. A cette plateforme, s'ajoute le Centre de Formation Professionnel du Hainaut (CFPH).

En terme de recherches, le CRITT de Maubeuge a fermé, par contre le laboratoire universitaire LAMAC travaille sur les matériaux dans le cadre d'un projet Interreg, le projet STIMAT.

Ce pôle de compétence autour des activités mécaniques a été identifié dans le Schéma Régional de développement économique du Nord-Pas-de-Calais.

(<http://nordpasdecals.fr/srde/schema.htm>).

Quelques études intéressantes :

En terme de positionnement de l'arrondissement, une étude a été menée pour comparer Sambre-Avesnois avec six arrondissements de profils similaires (St Brieuç, Auxerre, La tour du Pin,...) et comparativement Sambre-Avesnois est plutôt bon.

Une autre **étude sur les investissements industriels** basée sur les informations de la DRIRE, par l'intermédiaire des dossiers de subventions, a permis de montrer que les investissements des entreprises de Sambre-Avesnois étaient importants. A titre d'exemple lorsque Toyota s'est implanté à Valenciennes, les investissements de MCA ont été semblables à ceux de Toyota, mais en renouvellement d'équipements industriels.

Sur la stratégie de la CCI :

Elle tourne autour de quatre axes :

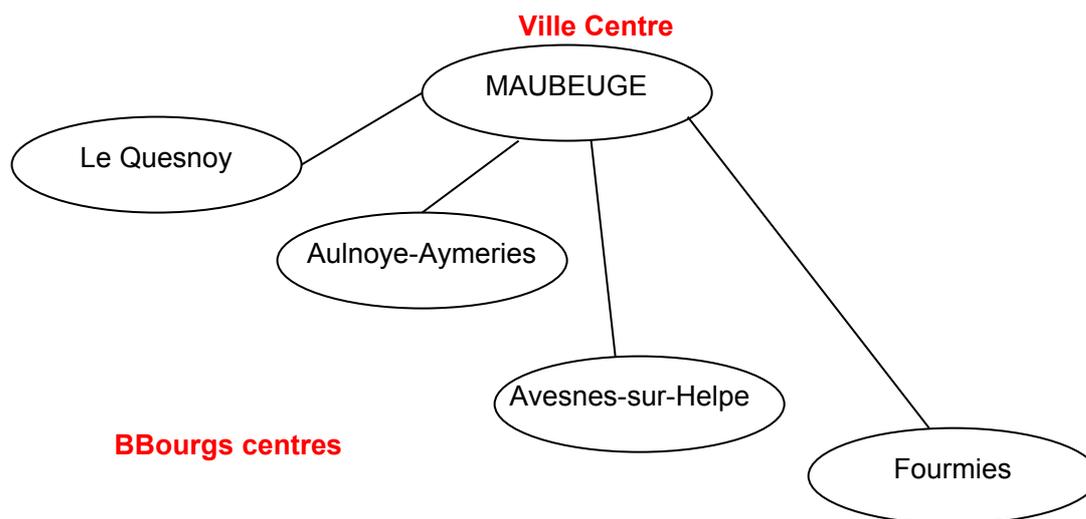
- assurer le développement endogène du territoire,
- la création d'activités de services.

En matière d'activités de services, une enquête de l'INSEE sur les besoins en service des entreprises du Hainaut fait apparaître que les entreprises sont plutôt satisfaites de l'offre de services et que le besoin en services de haute technicité n'est pas énorme, puisque les entreprises trouvent ces services sur Lille. L'importance des emplois temporaires (services opérationnels) constatée en Sambre-Avesnois serait due en partie à la troisième équipe de MCA qui représente entre 200 et 400 personnes et est constituée d'intérimaires.

- La création et la transmission d'entreprises.
- Le développement de l'offre commerciale.

La CCI souhaite développer une offre commerciale basée sur :

- une ville centre : Maubeuge (centre-ville et périphérie notamment Hautmont, Louvroil),
- des bourgs centres du type Avesnes-sur-Helpe, Fourmies, le Quesnoy, Aulnoye-Aymeries (Bavay est écartelé entre Maubeuge et Valenciennes).



Concernant les zones de chalandise, la CCI dispose d'informations par l'intermédiaire des promoteurs commerciaux mais ce ne sont pas des informations objectives.

Une opération de recueil d'information sur les zones de chalandise est actuellement en cours (confiée à ISERCO, professionnel de la mesure des zones de chalandise) sur deux périmètres : Maubeuge/Haumont/Louvroil (caractéristiques de la ville-centre) et sur Avesnes-sur-Helpe (caractéristique des bourgs-centres).

Sur l'offre de zones d'activités économiques :

Une étude de l'ORHA en 1996, actualisée en 2001 : quantitativement l'offre est sur-capacitaire.

Une étude PLI/SAD/NPdC en 1996/2001 : qualitativement l'offre est insuffisante.

D'où la nécessité d'une offre différenciée :

- un grand site d'accueil (entre 50 et 100 hectares) sur la zone du Strondeau près de Gréveaux-les-Guides. (orientation actuelle sur une extension de Gréveaux-les-Guides),
- trois zones multi-activités (15-20 hectares): une qui existe sur Gréveaux-les-Guides, une sur le plateau de Mormal (Wagnies-le-Grand, Jeanlain), une sur Avesnes/Bas lieu,
- une zone support (5hectares) par intercommunalité.

Sur les industries agro-alimentaires :

Une usine de produit laitier sur Petit-Fayt : Canelia.

Un abattoir à Avesnes (qui se déplace sur Maubeuge) : Bigard.

Des productions artisanales à Maroilles.

Sur le transport :

La faiblesse des activités de transport peut s'expliquer par le fait que l'arrondissement ne dispose pas de port fluvial, contrairement à l'arrondissement de Valenciennes.

En matière de transport fluvial pour les carrières, le Boulonnais et le Tournaisis ont accès au canal Seine-Nord alors que la Sambre est déconnectée du réseau fluvial régional.

En matière de logistique, on a l'entreprise FABRI qui fonctionne bien à l'international.

Entretien réalisé le 16 février 2007 (entretien téléphonique)

Personnes rencontrées :

Mme TISSERAND, développement économique / aménagement-environnement

Zones d'activités et implantation des activités :

De quels types d'opportunités foncières dispose le territoire en matière d'activités ? Ces opportunités sont-elles en mesure de répondre aux besoins spécifiques des entreprises ?

L'étude de l'ORHA effectuée en 2001 recensait 34 zones, pour une superficie totale disponible de 200 ha. En tablant sur un rythme de commercialisation de 20 ha par an, l'arrondissement disposait d'un stock d'offre foncière en ZA de 10 ans.

Cependant, cette étude répertoriait les secteurs inscrits en zones d'activités dans les documents d'urbanisme, mais ceux-ci ne sont pas forcément disponibles immédiatement (question foncière et aménagements réalisés), ni toujours adaptées aux besoins des investisseurs.

Le recensement de l'ADUS, plus récent, est basé sur le même type d'inventaire.

Comment organiser l'implantation des constructions à usage d'activités en coordonnant les besoins des différentes intercommunalités ?

Au niveau du Pays, la décision a été prise d'arrêter le mitage territorial, et de proposer une offre différenciatrice et structurée :

- un grand site d'accueil de 50 à 100 ha, capable d'accueillir une entreprise telle que Toyota (même s'il ne se présente qu'un projet tous les 5 ans en Europe). La zone de Feignies d'une capacité de 44 ha pourra jouer ce rôle (en cours d'acquisition par l'AMVS, mais la révision du PLU vient seulement de démarrer),
- deux à trois zones multi-activités dans l'arrondissement, pour accueillir :
 - des unités de grands groupes à proximité d'un marché,
 - des PME à fort développement,
 - des commerces intermédiaires de gros et services.

Ces zones doivent avoisiner les 20 ha, bénéficier d'une desserte routière de qualité, de capacités en fluides importantes, avoir un effet vitrine, être à proximité d'un bassin de vie important, en périphérie des villes, et permettre l'implantation d'installations classées soumises à autorisation. Elles sont portées par plusieurs intercommunalités.

Actuellement, la zone de Gréveaux a cette fonction. Sur le plateau de Mormal, une zone doit voir le jour à Wargnies-le-Grand (7 ha inscrits dans le PLU et disponibles d'ici mi 2007).

- une zone support par intercommunalité, pour accueillir les très petites entreprises et l'artisanat, ou une société qui privilégierait une implantation en milieu rural. Ces zones doivent être de 5 ha environ, le besoin en infrastructures n'est pas déterminant, la densité en population n'est pas significative, elles ne doivent pas causer de nuisances environnementales et peuvent accueillir des installations classées soumises à déclaration. Elles sont portées par l'intercommunalité.

Quelles sont les logiques d'implantation préférentielle des entreprises ?

En terme qualitatif, une étude menée en 1996 sur les zones d'investissement privilégié concluait à l'inadaptation de l'offre aux demandes. De même, l'examen des demandes de projets déposées par le biais

de NFX montrait que l'Avesnois ne pouvait pas répondre aux besoins des entrepreneurs pour leurs projets de développement.

De quoi ont besoin les entrepreneurs pour venir sur le territoire ?

- une bonne accessibilité,
- des réseaux (fluides) performants,
- des zones en dehors du milieu urbain,
- et plus globalement des zones sans « hypothèque », c'est-à-dire sans délai de mise à disposition, sans problème de foncier, sans problème de réglementation de l'urbanisme.

Les espaces de friches n'intéressent pas les entreprises du fait à la fois de leur enclavement, de leur situation urbaine, et des risques de pollution qu'ils comportent.

Comment s'articulent les territoires urbains et ruraux de l'Avesnois en matière d'implantation d'activités ? (rôle et importance du Val de Sambre notamment)

Se pose la question de l'intérêt de créer une grande zone d'activités dans le sud de l'Avesnois. En terme d'industries, ces territoires ne sont pas attractifs pour les entrepreneurs. Il serait plus intéressant pour ces territoires de jouer la carte du tertiaire, en privilégiant les aspects paysagers et ruraux de leurs zones d'activités intercommunales. De même sur Fourmies, la page de l'industrie doit être tournée : les sites industriels sont enclavés et ne seront pas réinvestis par des industries, le territoire aurait plus intérêt à mettre sa volonté politique dans le tertiaire, ce qui de plus permettrait une complémentarité à l'échelle de l'arrondissement.

Le sud de l'arrondissement a intérêt à faire de la différence un atout : l'économie touristique constitue ainsi un enjeu pour ce territoire.

Attractivité du territoire :

Quel est le positionnement du territoire dans la région Nord Pas-de-Calais ? L'adhésion du Val de Sambre à l'aire métropolitaine lilloise a-t-elle déjà des effets ?

Le positionnement par rapport aux autres territoires de la Région est difficile. Tous les territoires sont en concurrence. En revanche, l'arrondissement présente beaucoup plus d'atouts que des territoires équivalents en France (proximité de plusieurs aéroports et centres de décision).

L'adhésion de l'AMVS à l'aire métropolitaine lilloise est trop récente pour faire sentir ses effets.

Comment éviter ou composer avec la concurrence du Valenciennois ?

L'arrondissement doit se préparer à accueillir des entreprises qui ne trouveraient plus de foncier sur Valenciennes. Apparemment, le foncier se raréfie sur Valenciennes, et l'Avesnois a intérêt à être prêt avant Valenciennes. La zone de Wargnies sera un atout intéressant, mais le plateau de Mormal semble plutôt être en passe de devenir une « banlieue résidentielle » de Valenciennes.

Quel est le positionnement du territoire par rapport à Mons et Charleroi ?

Le doublement de la route Charleroi/Erquelines est programmé et peut être bénéfique au territoire (notamment en raison de la présence de l'aéroport de Charleroi). Toutefois, la question du contournement nord de Maubeuge continue à se poser, ce contournement étant essentiel à réaliser.

De même l'enjeu du doublement de la RN2 entre Avesnes-sur-Helpe et Maubeuge est local, alors qu'il y a un enjeu beaucoup plus stratégique à réaliser ce doublement entre Maubeuge et Mons.

Globalement, les aides ont toujours été plus importantes et le dispositif d'attribution plus souple en Belgique qu'en France. Avec la sortie de l'objectif 1 côté français, l'écart se creuse encore. Mais les entrepreneurs ne choisissent pas leur implantation qu'en fonction des aides.

Comment développer l'attractivité du territoire en faveur des entreprises ?

Le critère essentiel d'attractivité est la proximité d'un marché, ou l'existence de moyens de communication permettant de rejoindre facilement ce marché.

Entretien réalisé le 14 décembre 2006

Personnes rencontrées :

Vincent VAILLANT
Hervé GABET
Jean-Luc SENECHAL
Thomas PLAISANT
Sophie MIEZE
Alice DANHIEZ
et Jacques PIERRON, Directeur de l'ADUS

Le contexte de l'ADUS :

Agence créée en 1974, dont le personnel est majoritairement du territoire sambrien. Les objectifs assignés à l'ADUS sont de repositionner le territoire dans l'Avesnois et le transfrontalier, et de travailler sur la dimension économique de l'agence.

Le positionnement de la vallée de la Sambre :

La vallée est historiquement tournée vers la Belgique. Les premières fermetures datent du début des années 60, et le territoire a été l'un des premiers pôles de reconversion. Aujourd'hui, Mons et Charleroi qui connaissent aussi des difficultés économiques ne veulent pas coopérer avec la Sambre, qui apparaît comme un territoire en récession. Pourtant, la Sambre pourrait profiter des dynamiques existantes en Belgique, notamment sur l'agglomération de Charleroi.

Le problème de l'agglomération est de n'avoir pas de ville centre suffisamment importante. Le poids de Maubeuge est insuffisant par rapport à celui de Jeumont et d'Aulnoye-Aymeries. De ce fait, l'agglomération a du mal à se positionner dans l'ensemble de l'arrondissement, qui est handicapé par l'opposition rural / urbain. La vallée de la Sambre souffre d'un manque de matière grise, et de problèmes d'organisation institutionnelle et politique. Il reste très fragile sur le court et moyen terme, mais a de réelles potentialités à long terme.

Les atouts du territoire de Sambre-Avesnois :

- la jeunesse de la population avec des potentialités à exploiter en terme d'emplois,
- la forte capacité de mobilisation des associations d'insertion et des organismes de formation continue qui contribuent à répondre aux demandes des entreprises (voir MCA et les vagues de recrutement importantes qui se sont réalisées sans problème pour la Kangoo).
Parmi ces structures, le travail du Centre de formation et de productique du Hainaut (CFPH), structure qui émane de la CCI est souligné,
- Le cadre de vie : le Val de Sambre souffre d'une image très marquée, mais pourtant propose les atouts de la ville à la campagne avec une offre d'animation culturelle qualitative et la présence d'équipements de loisirs : aérodrome (zone à l'écart des grands couloirs aériens, équipe de France parachutisme), golf...

Situation par rapport à Valenciennes

Le Valenciennois dispose d'un tissu économique très proche du tissu sambrien, et entre en concurrence avec le Val de Sambre.

Les spécificités de Valenciennes par rapport à la Sambre (création de pôles audiovisuels, numériques et logistiques) constituent des éléments intéressants pour le Val de Sambre.

La Sambre se distingue de Valenciennes par son antenne universitaire qui comporte un laboratoire de recherche qui travaille dans le domaine des matériaux et plusieurs formations (DUT mesures physiques, DUT informatique et master matériaux).

L'intégration à l'aire métropolitaine lilloise :

La Sambre a répondu à l'appel à projet de la DATAR, pour être intégrée dans l'aire de coopération métropolitaine lilloise. Cette intégration est une chance à saisir.

L'aire métropolitaine lilloise correspond au concept de métropole en réseau, et la Sambre entend participer à l'émergence de la métropole et à sa dynamique de développement.

Cette coopération jeune de 2 ans est axée sur les thèmes suivants :

- urbanisme durable, autour des notions de trame verte et trame bleue,
- accessibilité interne et externe,
- société de la connaissance et villes créatives,
- aire métropolitaine une « terre de passage, de captation » (notamment des flux de l'Europe du Nord).

A l'échelle de la région, 14 EPCI sont intégrés dans cette démarche, qui associe également des techniciens de l'Etat (DDE, SGAR).

Sur le thème de l'accessibilité interne et externe, l'attente est grande vis à vis du TER GV : l'idée est notamment de changer la sociologie du territoire de la Sambre, par exemple en permettant à des lillois de venir travailler ou habiter sur le territoire.

Le développement économique :

Toutes les agences ont des missions d'observation notamment en développement économique.

L'agence ne travaille pas sur un schéma global de développement économique à l'échelle de l'agglomération, mais s'est investie et a contribué à l'élaboration du schéma régional de développement économique.

Cette contribution a été axée autour des pôles de compétences, notamment : la visualisation, la métrologie (DUT mesures physiques) domaine dans lequel des petites entreprises sambriennes se sont investies, et l'énergie, de nombreuses entreprises du tissu local sambrien travaillant dans ce secteur.

L'AMVS n'a pas de réflexion globale sur le développement économique : elle s'occupe d'aménagement et de gestion de ZA et de bâtiments, au coup par coup, et se préoccupe également de transfert de technologie (ex : rachat de matériel mis à disposition auprès du pôle universitaire de Maubeuge), ou accompagne la CCI dans ses opérations d'aménagement ou de création d'équipements (Zone Industrielle Fournisseur, Centre de formation et transfert de technologie consacré à l'usinage à très grande vitesse).

Actuellement les ZA sont remplies et l'offre foncière est assez restreinte.

Le territoire dispose de quelques grosses entreprises qui marchent bien : investissements de MCA, Vallourec et son centre de recherche, Jeumont Schneider ...

Le projet de pôle de compétence « visualisation » :

Depuis 2002, la Cité des Géométries (association locale) et l'université travaillent à la mise en place d'un nouveau domaine de compétence scientifique : la visualisation.

Ce projet culturel et scientifique porté par la Cité des Géométries est actuellement financé par le conseil régional, le département et surtout l'AMVS.

Des actions de promotion ont été réalisées courant 2003 et 2004 et notamment deux formations organisées sous forme d'Universités d'été pour faire découvrir cette matière scientifique qu'est la visualisation.

La visualisation permet notamment de travailler dans l'infiniment petit et l'infiniment grand, c'est un outil qui trouve actuellement la majorité de ses applications dans le domaine médical, automobile, et de l'industrie pétrolière...

Actuellement la création d'un master professionnel est inscrite dans le contrat d'établissement de l'Université (contrat signé pour 5 ans), mais la date de son ouverture n'est pas encore fixée. Un travail partenarial est en cours avec des scientifiques berlinois.

De plus la mise en place de ce pôle de compétence sur la Sambre passe par la bonne collaboration avec les laboratoires universitaires de Lille, Valenciennes, et de Mons, qui disposent de chercheurs de très bonne qualité.

A noter cependant que pour l'instant il n'y a pas d'entreprises sambriennes qui travaillent dans le domaine de la visualisation.

Au travers de ce pôle de compétence, il s'agit pour la Sambre de ne pas perdre la substance économique du territoire (vocation industrielle marquée) en proposant des évolutions technologiques adaptées : l'idée à terme est de voir se créer ou s'implanter en Sambre- Avesnois des entreprises de visualisation, qui pourront constituer un élément de diversification du tissu économique.

La visualisation est perçue comme une véritable piste de réflexion. L'objectif d'une telle orientation économique est de développer des compétences pointues sur le territoire pour attirer de nouvelles populations plus qualifiées, pour permettre une diversification des classes sociales, moteur de développement de l'activité commerciale et des services à la personne.

Les entreprises sambriennes qui sont aujourd'hui compétitives et dynamiques sont en effet celles qui ont su investir des niches de marché intéressantes et/ou ont une réactivité importante (par exemple Myriad, qui propose un catalogue de couleurs très étoffé, et a une réactivité plus importante que les entreprises éloignées des marchés de l'Europe occidentale).

Il faut essayer de compléter les filières, notamment autour d'un pôle de l'énergie. L'Université n'est pas totalement stabilisée, le territoire a besoin d'intelligence territoriale (c'est ce que fait par exemple la cité des géométries).

Les friches industrielles :

Un inventaire a été réalisé en 1998 par l'ORHA, un deuxième en 2002 par l'ADUS. Le territoire d'intervention de l'agence est l'agglomération.

Il existe 500 ha de friches en fond de vallée dont 200 sont en cours d'étude et 150 pour lesquels les travaux sont réalisés, ce qui représente 40 sites sur l'agglomération en 2002. Parmi ceux-ci, il en existe 4 de grande emprise : la friche SNCF à Jeumont (31 ha), Marpent-Boussois (30ha), Pont-sur-Sambre (100ha), et Usinor à Louvroil (70ha).

La requalification des friches industrielles a vocation à s'inscrire dans des opérations de renouvellement urbain ou dans la trame verte régionale (car elles sont très souvent localisées le long de la Sambre sur des espaces sensibles).

En terme de partenariat, suite à l'inventaire de 2002, l'agglomération a recommencé à travailler avec l'EPF. L'ADUS cible les sites de friches, et produit des fiches descriptives correspondantes. Le portage foncier (qui peut aller jusqu'à la démolition) est effectué par l'EPF. Au bout de 5 ans, le terrain est remis à la commune. Le problème qui peut ensuite se poser pour la réaffectation des friches est celui de la pollution des sols. Les projets développés sont ceux des collectivités, c'est l'exemple de USINOR (piscine ludique et activités économiques) ou celui de la centrale de pont sur Sambre (ciblé sur de l'activité économique).

Même si l'agglomération et l'EPF ont défini des sites à enjeu (souvent sur des sites disposant de grandes superficies) au niveau de l'observatoire, il est difficile de repérer un projet d'ensemble à l'échelle de l'agglomération.

Un seul projet ANRU est en cours de réalisation actuellement en Val de Sambre sans la participation de l'EPF : la gare de Jeumont.

NB : un recensement récent des ZA sur l'arrondissement a été réalisé en lien avec la DDE -SIG (fichier ORACLE).

Le projet urbain de l'agglomération :

Une démarche de projet au sein de l'agglomération Maubeuge Val de Sambre se met en place et s'organise autour de 3 pôles de compétences :

- habitat/logement,
- trame bleue /verte,
- déplacements.

Ce projet est lancé pour répondre à la problématique de péri urbanisation du plateau. En effet, environ 10 000 personnes travaillent dans le fond de vallée et résident sur le plateau.

Disposer de foncier est un enjeu important pour ramener les populations dans la vallée. L'objectif est de faire du fond de vallée un « coeur de vallée », de reconquérir le fond de vallée, et de l'investir pour y recréer de la « bonne ville ». Une réflexion est engagée, pour savoir comment redynamiser les villes à partir du bipôle gare/centre ville. Il y a également un travail à faire sur la densité en centre ville.

C'est l'AMVS (service aménagement) qui pilote les études PLU, l'ADUS apportant son conseil pour contribuer à une nouvelle organisation spatiale avec une stratégie urbaine affichée, notamment autour de la HQE et de la mixité.

Pour monter le projet de l'agglomération il a fallu la totalité d'un mandat électoral : l'organisation spatiale du territoire doit être validée avant la fin du mandat, de façon à avoir une base solide pour continuer le projet lors du mandat suivant.

L'objectif est de préparer la contribution de la Sambre au SCOT. Cependant cela semble encore lointain pour l'ADUS et surtout pour les élus de l'agglomération qui se concentrent sur le projet de l'agglomération. Néanmoins, des questions émergent déjà :

- comment mettre en place une dynamique avec peu d'ingénierie,
- comment faire du transfrontalier : la vie en Val de Sambre s'organise avec la Belgique au delà de la frontière, les problèmes en Sambre française et Sambre belge sont identiques. L'ingénierie en France est faible, pour autant côté belge existe un réseau de techniciens, et les intercommunalités ont un caractère opérationnel. La mise en place d'une ingénierie avec la Belgique serait intéressante,
- identité forte d'une ville centre : si Maubeuge émerge c'est tout l'arrondissement qui en tirera partie.

Les déplacements :

Grandes infrastructures

La question est de savoir s'il faut se connecter au réseau existant ou s'il faut que l'arrondissement soit traversé par des infrastructures qui ne lui apporteraient pas de dynamique. Il faut réfléchir à ce que peut signifier pour l'arrondissement de devenir un lieu de passage.

Aujourd'hui, la liaison ferroviaire avec Paris prend plus de temps qu'avant (plus de 2h contre 1h30), car le territoire a perdu les anciennes liaisons rapides Paris-Bruxelles et Paris-Moscou.

Un projet de liaison Reims - Charleville-Mezières – Charleroi – Bruxelles, risque d'écartier une nouvelle fois l'Avesnois des grands axes.

Du côté belge, le raccordement Charleroi – Erquennes se fait attendre, mais le jour où il sera réalisé, il y a de forts risques que l'agglomération ne soit pas prête (pas de contournement nord de Maubeuge)

L'enjeu de désenclavement est important : le véritable enjeu est la réalisation du TER-GV, qui doit se poursuivre jusqu'à Charleroi et Mons. L'arrondissement pourrait ainsi être un territoire connecteur entre la Belgique et Lille.

Migrations alternantes

Il existe actuellement un phénomène de migrations pendulaires d'ouvriers qualifiés vers la Belgique où les salaires sont plus élevés. C'est certainement vers Charleroi (bassin d'emploi industriel) que s'effectuent la majorité des migrations alternantes, mais certains travaillent même en intérim jusqu'à Gand ou Anvers. (ce constat est purement qualitatif et ne s'appuie pas sur des statistiques)

Projet de TCSP

Au niveau de l'agglomération, la stratégie du territoire en terme de déplacements a été arrêtée en 2002, lorsque la procédure PDU n'a pas été menée à son terme.

Le dossier de TCSP a démarré il y a 15 ans et survit difficilement au gré des changements politiques. Du fait de sa lenteur, l'agglomération a perdu les subventions que l'Etat devait lui accorder.

Le TCSP doit contribuer à une véritable organisation spatiale au coeur de l'agglomération. Il existe actuellement un déficit de connexion entre les pôles de l'agglomération (Maubeuge /Jeumont : 10 mn, mais Maubeuge/Aulnoye : 10 km en 1/2h).

Sur le reste de l'arrondissement

- les entreprises organisent leur propre réseau de transport (MCA par exemple),
- le réseau Arc en ciel est connecté à celui de la Belgique, son niveau de performance est médiocre,
- initialisation d'une liaison ferrée avec la Belgique mais on bute côté belge (largeur de voies).

Le développement économique exogène :

Le développement économique exogène est une nouvelle compétence de l'ADUS depuis janvier 2006. Il s'agit de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises extérieures (prospection à l'extérieur du territoire, faire venir les entreprises sur le territoire), la création d'entreprise et l'installation locale restant une compétence de l'agglomération pour le Val de Sambre, ou de la CCI pour l'arrondissement. L'agglomération a son propre service de développement économique.

Fonctionnement de la cellule :

- Comité technique de pilotage (techniciens de l'ADUS, de l'agglomération, conférence permanente, CCI).
- Comité d'évaluation (5 élus de la conférence permanente, les présidents de l'ADUS, de la CCI, de l'AMVS, le sous préfet).

En premier lieu, la cellule a rencontré 103 acteurs politiques et économiques du territoire afin de :

- se faire connaître,
- connaître l'offre foncière,
- connaître la vision des chefs d'entreprises de leur territoire (diagnostic).

Le travail de détection de projets à l'extérieur est possible grâce à l'appartenance à un réseau de prospection « Nord France Expert »

Le diagnostic à l'issue de la première année identifie des manques :

- Manque d'infrastructures hôtelières (les clients consomment à l'extérieur du territoire).
- Problème d'accessibilité routière notamment vers Avesnes et Fourmies (ce qui peut entraîner des difficultés d'expéditions rapides).
- Perte de compétences : fuite de la main d'oeuvre qui part se former ailleurs et des ouvriers qualifiés vers la Belgique où les salaires sont meilleurs.
- Mauvaise image du territoire, qui entraîne des difficultés à faire venir des cadres et leurs familles.
- Beaucoup de groupes nationaux et internationaux sans ancrage territorial du fait de la situation de leur siège décisionnel à l'extérieur de l'arrondissement.
- Recrutement difficile du personnel peu qualifié : beaucoup préfèrent travailler en CDD et, par ailleurs, participer au développement d'une économie parallèle souterraine.

- Faible ouverture des salariés au développement : les mentalités anciennes restent ancrées sur la sidérurgie la métallurgie.
- Beaucoup de sociétés sous-traitantes ne travaillent qu'avec un seul client.
- Manques de services à la personne mais aussi aux entreprises (notamment en gardiennage).
- Faiblesse des contacts des chefs d'entreprise entre eux, bien qu'il existe des groupes de travail au sein de la CCI, peu de contacts avec les élus.
- Manque de foncier et de bâtiment industriels de type basique.

et des atouts :

- Cadre de vie, région verte.
- Salariés sérieux et motivés.
- Bon climat social : les fermetures sont discrètes et les conflits se règlent en interne, les syndicats sont très présents.
- Entreprises de bonne qualité, de notoriété nationale et internationale (Vallourec, MCA).
- Création de petites sociétés par des personnes du territoire.
- Bons outils de formation qui fonctionnent bien (CFPH voir plus haut).
- Offre culturelle importante et organisation de festivals.

pourtant des menaces pèsent :

- Existence d'un vrai fatalisme.
- Pas de lisibilité pour les créateurs d'entreprises (qui fait quoi ?).
- Manque de sites d'implantations.
- Pas de contacts entre chefs d'entreprises, pas de réseau.
- Contre-pub faite à cause de la boucle ferroviaire.
- Manque de communication.
- Perte de dynamisme commercial : habitude d'achat vers Valenciennes et Lille, voire la Belgique.
- 2 secteurs en souffrance : Fourmies et Bavay.

Et des opportunités sont réelles :

- Pôle de compétence « mécanique et biens industriels » (piloté par la CCI).
- Pôle de compétence « bois »(développement de la filière bois et HQE) : le centre du bois de Trélon porte le projet et travaille avec l'étranger (expertise et études).

La démarche à venir de la cellule de développement exogène :

- Recenser les manques en terme d'entreprises, pour les chercher à l'extérieur.
- Valoriser les atouts du territoire pour faire venir les entreprises.

Plusieurs pistes :

- Disponibilités foncières : les structures intercommunales travaillent sur ce sujet (l'agglomération sur les futures ZA, et la CCI propose un schéma des ZA et un classement).
- Les friches industrielles : la plupart d'entre elles sont embranchées « fer », elles représentent un énorme potentiel d'où l'enjeu de la réhabilitation pour refaire de l'industrie sur l'industrie.

La disponibilité foncière est un véritable problème face à d'autres territoires qui proposent parfois de grandes emprises foncières.

De même, la question de la concurrence avec la Belgique est cruciale, surtout dans l'avenir puisque celle-ci conserve les financements liés à l'Europe. Les dispositions transitoires pour l'Avesnois s'arrêtent en juin 2007. Il n'y aura donc plus d'aides spécifiques pour le territoire, hormis la PAT, qui n'est mobilisable que sur des gros dossiers avec un fort investissement financier. Il y a pourtant beaucoup de petites sociétés à valoriser.

Entretien réalisé le 9 janvier 2006

Personne rencontrée :

Mme BRIQUET, responsable du service foncier

Rôle de l'EPF et modalités de sollicitation et d'intervention :

L'EPF intervient à la demande et pour le compte des collectivités par voie de contractualisation qui se déroule en deux temps :

- signature d'une convention cadre avec un territoire (EPCI),
- conventions opérationnelles (passées avec une ou plusieurs communes de l'EPCI).

La convention cadre fait référence à un projet de territoire et à de grands axes stratégiques, l'EPCI doit veiller à la cohérence des interventions sur l'ensemble de son territoire.

La convention opérationnelle comprend deux périmètres :

- le périmètre d'acquisition,
- le périmètre de projet, plus large, qui permet d'avoir une marge de manoeuvre pour la réalisation d'un projet global.

Dans le cadre de cette convention, l'EPF s'engage à négocier, acheter, faire démolir ou organiser les travaux si nécessaire, et la commune s'engage à acheter le foncier pour réaliser son projet (la commune peut le faire acheter par un partenaire public de type bailleur social ou SEM).

Les achats que réalisent l'EPF portent sur tous types de biens : foncier bâti, friche industrielle, dents creuses. Ils étaient réalisés exclusivement en milieu urbain, mais aujourd'hui ils concernent également du foncier agricole dans des petites communes prévoyant des opérations d'habitat, à condition qu'elles comportent plus de 25% de logement social.

Initialement, l'EPF intervenait pour requalifier, sans qu'il y ait nécessairement un projet. Aujourd'hui, il participe au renouvellement urbain. Il aide à définir les projets, en réalisant des études très en amont. Depuis 1998, l'EPF réalise également des référentiels fonciers (analyse du foncier d'un périmètre large jusqu'à la parcelle pour ensuite élaborer des cartes de mutabilité).

Un nouveau programme pour la période 2007-2013 a été approuvé en décembre 2006. Il s'accompagne du renouvellement des conventions avec les EPCI, qui donne lieu à un travail de projet et de partenariat entre territoires et EPF.

Au titre de ce nouveau programme, l'EPF souhaite effectuer des portages fonciers beaucoup plus courts.

L'EPF interviendra également plus fréquemment pour des opérations immobilières, en achetant des bâtiments en mauvais état en vue de leur amélioration. Il n'effectue pas la remise aux normes mais peut porter le patrimoine et le gérer. Il peut s'agir de bâtiments industriels ou d'habitat (dans le cadre d'OPAH-RU par exemple).

Les interventions de l'EPF pourront s'inscrire également dans le cadre de la trame verte en cours de création au niveau régional.

Enfin, l'EPF va consacrer plus d'argent au financement des travaux du fait du désengagement de l'Europe (fonds structurels).

L'EPF est un outil d'aide à l'acquisition foncière, et n'agit que sur demande des collectivités locales, cependant sur la volonté de ses administrateurs, il crée les conditions de son intervention :

- en participant à la définition de stratégies foncières et à la recomposition foncière,
- en accompagnant des études portées par les territoires,
- en effectuant un état des lieux des politiques territoriales,

- en analysant les marchés fonciers,
- en intervenant dans des démarches de spatialisation de type SCOT, PLU ou PLH.

Activité du pôle sites et sols pollués :

Le pôle sites et sols pollués, réseau de compétences, n'existe plus à ce jour.

Initialement financé par le contrat de plan Etat Région il regroupait des agents de l'EPF, sur des missions de :

- recensement et revalorisation de la base de données BASIAS,
- sensibilisation des collectivités,
- aide à la gestion des sites et sols pollués.

L'Etat s'étant désengagé du financement du pôle, le personnel a retrouvé d'autres missions au sein de l'EPF, qui a « internalisé » les missions du pôle. Les compétences du pôle sont utilisées de manière opérationnelle lors des interventions de l'EPF.

L'Etat et la Région souhaitent rester sur des missions d'évaluation et ont pour perspective la création d'un pôle de compétitivité sites et sols pollués (éventuellement porté par le CERDD¹).

Etat des lieux des friches industrielles :

Aucune démarche d'inventaire régional des friches industrielles n'est initiée par l'EPF. Ce sont aux territoires d'effectuer ces recensements. Un inventaire ancien existe : BDFI (1996/1997).

L'ORHA souhaitait passer de l'observation des friches industrielles à celle de l'ensemble des espaces dégradés, mais n'a pas encore avancé dans ce projet.

La requalification des friches sur le territoire de Sambre-Avesnois :

Des conventions ont été signées avec les intercommunalités suivantes :

- CC du Quercitain (projets sur Le Quesnoy et sur Poix du Nord autour de l'ancienne filature),
- CC du Pays de Mormal et Maroilles,
- CC rurale des deux Helves,
- CC Guide du Pays de Trélon (interventions à Glageon, à Wallers-Trélon sur le rachat de dents creuses pour éviter la périurbanisation (enjeux paysagers) et pouvoir résister à la pression des acheteurs belges,
- CC Action Fourmies et environ (interventions sur Fourmies et Anor pour des opérations mixtes habitat et activités),
- CC Pays d'Avesnes (convention récente, projet lié à de l'activité économique),
- CC Nord Maubeuge (convention récente, pour le projet de requalification du site douanier),
- CA Maubeuge Val de Sambre qui a déjà préparé sa convention pour 2007-2013 avec un partenariat de l'agglomération et de l'ADUS. La Sambre n'a pas suffisamment tiré parti des financements des 3 derniers contrats de plan, et essaye aujourd'hui de rattraper son retard en matière de requalification des friches. En liaison avec l'ADUS, le projet est de préserver les espaces agricoles, le dernier recensement des friches montre qu'il existe encore environ 400 à 500 ha de friches industrielles (nb : l'EPF est membre du CA de l'ADUS depuis décembre 2006).

Les grandes opérations sont souvent mixtes (habitat et activités) sur l'arrondissement.

Un référentiel foncier a été réalisé sur le fond de vallée de la Sambre, et concerne les villes de Maubeuge, Louvroil et Jeumont. Ce référentiel a posé de véritables problématiques territoriales : reconquête et valorisation autour de la Sambre, revalorisation de l'habitat modeste dans les quartiers dégradés. De nombreuses actions ont d'ailleurs vu le jour sur ce secteur (ex quartier de la gare à Jeumont).

Les opérations de requalification se trouvent sur le site de l'EPF.

¹ Centre de ressource du développement durable

Entretien réalisé le 19 février 2006

Personnes rencontrées :

Mr. DEMEULENAERE, responsable du service aménagement foncier

Rappel législatif : La loi du 23/02/2005 applicable au 1er/01/2006, modifie la pratique du remembrement en instituant les aménagements fonciers agricoles et forestiers².

La procédure de réorganisation foncière était différente de celle du remembrement : elle était menée de façon autoritaire, les phases de concertation étaient moins nombreuses, mais elle ne se concrétisait que sur la seule volonté des agriculteurs sur la base d'un accord amiable.

I/ Agriculture et gestion de l'espace

L'aménagement foncier et agricole dans l'Avesnois

Sur l'arrondissement d'Avesnes, seules quelques opérations ponctuelles ont été réalisées, et plus particulièrement sur le secteur du Hainaut, secteur de grande étendue de culture.

Dans le bocage ont été réalisées une opération expérimentale à Wattignies, et 4 opérations de réorganisation foncière.

L'aménagement foncier concerne essentiellement des projets d'infrastructures dans l'Avesnois : c'est le cas de la mise à 2x2 voies de la RN2.

Une opération est en cours à Anor, elle est liée à la demande locale des élus pour retenir les agriculteurs de la commune.

Dans les secteurs où il y a eu restructuration, l'agriculture se maintient mieux.

Le secteur l'Avesnois est peu enclin à de telles opérations, c'est un secteur très peu dynamique, soumis à de nombreuses contraintes environnementales (préservation du maillage des haies d'un point de patrimonial, problèmes hydrauliques liés à la présence des nombreuses prairies humides). L'aménagement foncier agricole doit faire l'objet d'un travail très fin et précis.

Les demandes locales d'aménagement foncier sont portées par la Conseil Régional.

La contrainte environnementale pèse beaucoup dans ces opérations, il est régulièrement nécessaire de la rappeler aux agriculteurs.

Pour de telles opérations, la concertation avec la DIREN n'est pas prévue. Néanmoins, au préalable de toute opération de réaménagement foncier, une étude environnementale est menée pour conclure à la faisabilité de l'opération, elle précise les contraintes obligatoires à prendre en compte, et les aménagements souhaitables.

Le PNR est présent à toutes les phases de discussion, il a un rôle incitatif et de conseil.

² Avant cette loi, le code rural prévoyait plus types d'aménagement foncier, dont notamment la réorganisation foncière et le remembrement.

Les problèmes posés par l'urbanisation linéaire :

- problèmes de voisinage liés au rapprochement des habitations et des bâtiment d'élevage (distances à respecter qui peuvent limiter l'extension des exploitations),
- déstructuration des espaces cultivés qui complique le travail des agriculteurs,
- problème d'accès aux espaces cultivés lié à présence de parcelles constructibles en bordure de routes,
- consommation d'espaces importante : constructions nouvelles sur des surfaces au lot plus grandes que dans le reste du département.

L'implantation des constructions à usage d'activités : en coordonnant les besoins agricoles et les projets intercommunaux :

Les ZA d'activités sont peu présentes sur l'arrondissement, donc peu de conflits liés à leur implantation.

Le partenariat pour la préservation du bocage :

Sur le secteur d'Avesnes, une association de développement agricole de la région Thiérache existe, émanation de la chambre d'agriculture du Nord et du monde agricole.

Le PNR joue le rôle de relais pour l'action agricole notamment en ce qui concerne les contrats d'agriculture durable (CAD) passés entre l'Etat et les agriculteurs.

La Chambre d'agriculture et les syndicats ont un rôle à jouer au niveau local.

Il existe une politique de préservation du bocage qui se traduit par :

- le classement dans les documents d'urbanismes d'un réseau de haies à valeur patrimoniale à préserver,
- le financement départemental aux intercommunalités d'aides pour la plantation et la taille des haies,
- aides financières de la DDAF dans le cadre d'interventions volontaires des agriculteurs, par le biais des CAD.

Le monde agricole de l'Avesnois se trouve en difficulté économique du fait d'une population agricole vieillissante, de la structuration en petites exploitations, de la mise en place de quotas de production. Les aides financières à la préservation du bocage représentent donc pour eux une part non négligeable nécessaire au maintien de leur activité.

Il existe des exploitations plus grandes qui alimentent les grandes usines de production de lait (comme par ex DEFROIMONT), sans pour autant constituer de véritable filière laitière.

Aucune stratégie de reprise de l'activité ou de transmission n'est dès à présent envisagée ce qui pose question sur l'avenir de la production laitière du territoire.

Les mises aux normes imposées par la PAC sont réalisées uniquement par les exploitants qui ont des moyens personnels suffisants pour le faire car elles supposent des investissements techniques lourds.

Sur l'arrondissement, seules deux ou trois exploitations sont encore à l'origine d'une production de cidre. Pour les autres, par manque de moyens techniques, financiers et manque de main d'oeuvre, les fruits ne sont plus ramassés.

Ces problèmes ne touchent pas de la même façon le pays quercitain où les exploitations sont plus grandes, et les petites exploitations sont aujourd'hui résiduelles.

La PAC :

Elle comporte deux volets :

- un volet élevage : assainissement des troupeaux pour mieux gérer les effluents,
- un volet culture : volet de la PAC classique complété par des « conditionnalités », c'est l'engagement de respecter les contraintes environnementales par, entre autre, l'interdiction de cultiver le long des cours d'eau, la limitation des intrants, l'interdiction de retourner les prairies...

Il n'existe pas de conditionnalités spécifiques à la préservation du bocage, mais des nouveautés devraient intervenir dans le cadre des nouvelles MAE (qui remplaceront les CAD)

La PAC a eu pour effet de développer la culture du maïs (plus nourrissant pour les troupeaux, et plus rentable) au détriment de l'herbe.

II/ Agriculture et développement économique

Les orientations de la diversification (tourisme, vente directe...) :

- le tourisme à la ferme (gîtes ruraux ou chambres d'hôtes) peut assurer un revenu important surtout dans les secteurs du Val Joly et aux alentours d'Avesnes,
- la vente directe pour être rentable doit se situer sur de grands axes routiers, ou se faire sur les marchés de villages.

Les expériences de diversification sur l'arrondissement pourraient être plus importantes si une stratégie commerciale se mettait en place, notamment par rapport à la production de pommes (pas de filière pommes ni même de coopérative). Il n'y a pas de volonté de s'organiser, l'agriculture en Avesnois est individualiste.

Les aides financières à la diversification proposées aux exploitants agricoles :

La politique agricole est portée par le département et la région qui subventionnent la création de gîtes, et la transformation à la ferme de produits locaux dans le cadre des CAD.

Le contenu du dossier « pôle d'excellence rurale » maison du Maroilles :

- la maison du Maroilles constitue la vitrine de la région de Maroilles, a été créée pour permettre à toutes les agriculteurs d'affiner collectivement leurs produits : le dossier est porté par une association constituée d'élus, d'agriculteurs et de structures locales.

Entretien réalisé le 19 février 2006

Personnes rencontrées :

Mmes HILAIRE et MULLER, service habitat
Mme ..., technicienne insalubrité

Quelques éléments de procédure

➤ La prise d'arrêté d'insalubrité

Elle se fait par le biais des mairies, sur dépôt de plaintes des locataires. Après enquête sanitaire le logement est déclaré insalubre.

Un arrêté d'insalubrité déclare un logement insalubre; il existe deux types d'arrêtés :

- déclarant un logement insalubre irrémédiable, le logement peut être réhabilité mais le coût de la réhabilitation est supérieur au coût de reconstruction; dans ce cas le logement est interdit à l'habitation,
- déclarant un logement insalubre remédiable, le logement sera réhabilité selon une liste de travaux élaboré par le technicien de la DDASS ; dans ce cas le logement est temporairement interdit à l'habitation (pendant la durée des travaux).

Le loyer n'est plus dû par le locataire dès lors que le logement est déclaré insalubre jusqu'à ce que les travaux soient terminés.

Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée dans les services de la DDASS, il n'y a pas d'ordre de priorité pour le traitement des dossiers.

➤ La nécessité de reloger

Le relogement des habitants n'est pas une mission de la DDASS.

L'ordonnance de 2005 précise que le propriétaire du logement est tenu d'informer le préfet de tout opération de relogement. C'est le préfet qui s'assure du suivi du relogement.

Le propriétaire d'un logement insalubre se doit de proposer une offre de relogement.

Dans le cas où le propriétaire ne peut faire d'offre (pour cause d'inadéquation entre les besoins des locataires et les offres de logement) , ou que le locataire fait preuve de mauvaise foi, c'est la commune qui prend le relais du propriétaire.

La municipalité fait alors 3 offres. En cas de refus du locataire, celui-ci peut se faire expulser du logement.

Le dispositif de lutte contre les logements insalubres commence à être bien connu, surtout des locataires, d'où l'augmentation du nombre de cas. De leur côté, certains propriétaires font en sorte de mettre fin au bail avant que l'arrêté ne soit pris, ce qui les exonère de l'obligation de relogement.

Le relogement est parfois très compliqué du fait de la situation familiale (familles nombreuses) mais aussi économique des locataires. Dans certaines communes la proportion de locataires touchant le RMI est très élevée (exemple cité : Bettignies : environ 80% des locataires).

Etat des lieux des logements insalubres

Actuellement il n'existe pas de suivi des logements insalubres.

Sur l'arrondissement d'Avesnes, on compte 294 plaintes déposées par an. 143 arrêtés ont été pris en 2006 sur les 3 arrondissements du sud du département³, pour lesquels 12 dossiers ont été clos.

Les logements insalubres ne se concentrent pas sur des secteurs particuliers, ils sont détectés au coup par coup, selon les dépôts de plaintes des locataires par le biais des mairies. Le logement insalubre est donc détecté en diffus sur l'ensemble de l'arrondissement, même si ce sont les grandes villes qui sont les plus touchées (Hautmont, Louvroil, Fourmies, Trélon ou encore Bavay).

Le problème de l'insalubrité a évolué, il n'est plus le même, et diffère selon les secteurs. La problématique de l'insalubrité dans le Valenciennois concerne plutôt le patrimoine minier alors que dans l'Avesnois, elle se retrouve dans des maisons très anciennes.

Les interventions pour lutter contre l'insalubrité dans ce type d'habitat concernent :

- l'humidité des logements,
- la mise en sécurité des installations électriques,
- la mise en sécurité des systèmes de combustions et d'évacuation (mauvaise ventilation, évacuation des gaz),
- l'absence de tout à l'égout.

Par ailleurs, les procédures ne concernent que les locataires. Or, beaucoup de logements insalubres sont occupés par leurs propriétaires. Il est à la fois difficile de recenser ces logements, et de les mettre aux normes car les propriétaires occupants sont souvent trop pauvres pour financer une partie des travaux.

Sur l'arrondissement d'Avesnes, il existe une activité de marchands de sommeil notamment sur les communes de Fourmies (en cours de régularisation) et Bavay (30 logements concernés).

Les acteurs engagés pour la lutte contre l'insalubrité :

1 - L'Etat/DDE :

- MOUS (maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale) habitat est en place sur l'arrondissement et une réflexion est en cours pour la mise en place d'une MOUS insalubrité sur le Val de Sambre pour accompagner la famille occupant et le propriétaire du logement dans le cadre des relogements,
- opération de RHI (résorption de l'habitat insalubre), sur les communes de Hautmont et de Fourmies,
- 1 OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat), qui concerne le canton de Trélon, et principalement sur les communes de Trélon, Fourmies, et Anor,

L'insalubrité est le thème prioritaire de l'OPAH qui bénéficie d'un système de régie d'avance pour le paiement des travaux, ce qui permet aux propriétaires de ne pas avancer les frais. Les autres orientations sont l'économie d'énergie, et la situation des propriétaires occupants.

L'implication du maire de Anor dans la lutte contre l'insalubrité est très forte.

- PIG sur l'AMVS avec un objectif de résorber 30 logements insalubres par an avec une part pour les propriétaires occupants.

2 - LA CAF : partenariat pour le repérage de logements insalubres :

Des conventions entre la CAF de Maubeuge et quelques villes sont signées mettant en place un repérage systématique (visite de logement par le technicien de la ville) des logements dès lors qu'une demande d'allocation logement est faite.

³ arrondissements de Valenciennes, d'Avesnes et de Cambrai

3 - Le nouveau PDALPD prévoit la mise en place d'un observatoire de l'insalubrité :

Sur l'arrondissement des actions se multiplient en faveur de l'habitat mais chaque acteur est spécialisé dans sa thématique; il n'existe pas de travail en commun.

Pour traiter de cette problématique, le meilleur échelon est l'EPCI (par le biais des aides à la pierre) mais sur l'Avesnois, seule l'AMVS a pris la compétence habitat.

De plus, la multiplicité d'intercommunalités dans l'arrondissement ne facilite pas la coordination des actions, contrairement au Valenciennois où il n'y a que 2 EPCI. C'est une problématique des territoires plus ruraux où les intercommunalités sont très nombreuses.

Un programme d'action pour la résorption de l'insalubrité : le PRASE :

L'arrondissement d'Avesnes est précurseur dans la lutte contre l'insalubrité car le PACT d'Avesnes a mené en collaboration avec l'association « foyer promotion » une opération de repérage, action montrée en exemple au niveau national.

Elle consiste à repérer les logements insalubres et indécents, par substitution aux mairies : un opérateur se déplace pour diagnostiquer les problèmes.

L'avantage de cette action est de permettre un repérage exhaustif des problèmes rencontrés dans les logements.

Cette action s'inscrit dans le programme régional d'action santé environnement (PRASE) qui bénéficie des financements de l'Etat pendant 3 ans. A la fin de cette période, le financement devra être supporté soit par les communes soit par les EPCI.

Les logements précaires :

La DDASS a été sollicitée par le sous-Préfet pour travailler sur les logements précaires.

Il existe un PIG logements vacants sur l'Avesnois. Beaucoup de logements vacants sont en réalité insalubres.

L'hébergement permanent dans les campings commence à faire l'objet d'un recensement. Par exemple, sur 4 campings, on a pu recenser 26 personnes y vivant à l'année.

Entretien réalisé le 27 février 2007

Personnes rencontrées :

Mmes QUEVERUE et BRUN, service de soins aux personnes âgées, Lille

Questions :

Le nombre de place d'hébergement pour personnes âgées est-il suffisant en Sambre-Avesnois ?

Les hébergements existants sont-ils en adéquation avec les besoins de la population de l'arrondissement : localisation, proximité des équipements, services et commerces ...

L'offre de soins et de services en santé aux personnes âgées est-t-elle suffisante ?

Existe-t-il une complémentarité de l'offre avec l'offre d'hébergement pour personnes âgées en Belgique?

Connaissance du contexte de l'arrondissement d'Avesnes :

Un arrondissement marqué par un taux de recours à l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) élevé, une population importante bénéficiant du RMI, et/ou de la CMU.

Il s'agit souvent du territoire le moins équipé au regard de ses besoins. Dans la politique départementale, l'Avesnois ressort souvent comme un territoire prioritaire.

Il y a probablement une insuffisance des professionnels de santé, notamment en ce qui concerne la santé mentale.

Il y a peu d'expression des besoins du fait de l'absence de connaissance des dispositifs par la population. La population est assez repliée sur elle-même, et part moins souvent dans des établissements spécialisés. Le contexte rural d'une partie de l'arrondissement explique le maintien à domicile et le fait que la population âgée soit plus souvent prise en charge par les enfants qu'ailleurs.

Voir la publication STATISS (2004) à la DRASS pour des données chiffrées.

Compétences de la DDASS :

Pour les personnes âgées, depuis la loi d'août 2004, le chef de file est le département. La DDASS est compétente conjointement avec le Conseil Général uniquement lorsque des soins sont dispensés. Les foyers-logements sont donc de la compétence du Conseil Général, tandis que les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont de la compétence conjointe CG – DDASS.

Bilan du schéma gérontologique :

Dans le schéma gérontologique 2002-2006, l'Avesnois était prioritaire (ainsi que le Valenciennois et le Cambrésis), ce qui a permis la création de nombreuses places en EHPAD, essentiellement de statut privé.

352 places ont été créées de 2002 à 2006. Depuis 2005, on compte 82 nouvelles places à Maubeuge, 30 à Bavay, 80 à Ferrière-la-Grande, et 80 à Berlaimont (tous les EHPAD ne sont cependant pas encore construits, puisqu'il faut compter un délai de construction entre la création de places et leur disponibilité effective).

Actuellement, le nombre de places disponibles en EHPAD dans l'arrondissement est de 84,5 pour 1000 habitants de plus de 75 ans dans l'Avesnois (contre 92,4/1000 au niveau départemental).

Il existe également un service de soins infirmiers à domicile très développé, le territoire de l'Avesnois étant entièrement couvert, avec 30 places pour 1000 habitants (contre 20/1000 au niveau départemental). Cette meilleure couverture s'explique par le contexte de l'arrondissement évoqué plus haut qui entraîne un fort maintien à domicile des personnes âgées.

Les soins à domicile autre que de santé (repas, etc.) sont pris en charge par le CG.

Perspectives du Schéma d'organisation sociale et médico-sociale :

Le Schéma gérontologique 2002-2006 laisse la place à un schéma d'organisation sociale et médico-sociale pour la période 2007-2011, élaboré par le CG, avec des contributions de la DDASS et de la CRAM. Il s'agit des grands principes, qui ont vocation à être complétés par des éléments programmatifs (volet opérationnel du schéma).

Il est difficile de faire de la prospective dans le domaine de l'hébergement des personnes âgées, car on ne peut pas connaître les véritables besoins du territoire, autrement qu'en mesurant le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans, et en le mettant en relation avec le nombre de structures existantes. Il n'y a pas de liste de demandes au niveau territorial (les demandes sont faites directement aux établissements).

Pour l'Avesnois, les perspectives sont les suivantes :

- le territoire resterait prioritaire pour les EHPAD,
- il est nécessaire de veiller à la tarification pratiquée dans les établissements privés, pour réduire au maximum la part restant à la charge des personnes âgées, dans un territoire où la population est globalement assez pauvre,
- souhait de diversification des structures de soins, avec développement des accueils de jour, pour créer les conditions du choix pour la population.

La DDASS est vigilante sur la localisation des implantations, à proximité des commerces et services. Elle s'intéresse aussi au mode de transport, et souhaite que soit développé un ramassage des patients se rendant en accueil de jour.

Il n'y a pas de données sur les personnes âgées hébergées en Belgique (2000 à 3000 au niveau du département). Le départ des français dans les établissements belges résulte à la fois du manque de place en France, d'une tarification moins élevée, mais aussi des conditions d'accueil différentes (meilleure prise en compte de certaines maladies, notamment au niveau psychiatrique). On peut toutefois prévoir à court ou moyen terme un retour d'une partie des personnes âgées ou une augmentation du nombre de demandes en France, car la Belgique connaît les mêmes problèmes de vieillissement que la France, et commence à réduire les accès aux établissements pour les français.

Entretien réalisé le 1er juin 2007

Personnes rencontrées :

Guy Sarels, chef du groupe de subdivisions de Valenciennes

Philippe Lamacq, carrières

Richard Preuvot, sites et sols pollués

Carrières

Réserves :

Il existe 25 ans de réserve sur les carrières autorisées dans l'Avesnois, ce qui signifie que la ressource est importante. Se pose cependant la question de la meilleure valorisation possible de cette richesse.

Un schéma interdépartemental des carrières doit démarrer en septembre 2007.

Aujourd'hui, l'exploitation est faite sous forme de granulats et de chaux. L'extraction sous forme de pierre ne peut se faire que de manière artisanale et restera donc marginale malgré la constitution d'un pôle d'excellence rurale autour de la pierre (projet d'exploitation d'une petite carrière à Trélon). L'exploitation des matériaux en pierre de taille est actuellement réalisée en Belgique.

Valorisation des eaux d'exhaure :

Le volume d'eau d'exhaure susceptible d'être valorisé en eau potable est de l'ordre de 10 Mm³/an. L'eau disponible provient des eaux souterraines, des eaux pluviales et des infiltrations des cours d'eau. De ce fait, elles sont considérées comme eaux de surface avec l'obligation de prévoir un retraitement et donc les installations adéquates pour pouvoir les valoriser.

Une étude est en cours concernant la faisabilité technique et économique de cette valorisation. (campagne de jaugeage également en cours). Les nouvelles autorisations et les renouvellements accordés aux carriers demandent que soit traitée cette question des eaux d'exhaure.

Pistes pour les enjeux :

- préserver l'accès à la ressource,
- valoriser les eaux d'exhaure, s'il existe un preneur d'eau intéressé (intercommunalités),
- aménagement paysager des sites : nouvelle convention en cours d'élaboration entre PNR et carriers sur la prise en compte du paysage,
- développement économique,
- en fin d'exploitation, les carrières peuvent constituer des réserves d'eau importantes.

Friches

Deux bases de données existent pour enseigner sur les friches et activités : basol / ecologie.gouv.fr (établissements industriels sur lesquels a eu lieu une intervention en matière de traitement des sols) et basias.brgm.fr (inventaire historique géré par le BRGM qui a vocation à reconstituer le passé industriel d'une région).

Du fait de l'ancienneté des fermetures, beaucoup de friches ont déjà été reconverties sur Fourmies. La DRIRE suit actuellement deux établissements : ancienne raffinerie Okoil avec un projet de réhabilitation pour implanter un magasin Leclerc ; ancienne décharge à Ohain non réutilisée (servitude avec suivi trentenal).

Activités industrielles

L'arrondissement compte une centaine d'installations classées soumises à autorisation. Certaines industries sont dynamiques (MCA par exemple), mais la DRIRE traite beaucoup de dossiers de cessation d'activités dans l'arrondissement, comparativement aux autres arrondissements (Valenciennes et Cambrai). Malgré la persistance de compétitivité entre les territoires, des synergies pourront être trouvées notamment dans le cadre du mouvement de rapprochement des CCI d'Avesnes-sur-Helpe et de Valenciennes annoncé pour 2014.

Il existe un pôle énergie qu'il serait souhaitable de valoriser dans l'arrondissement : implantation de Poweo et station de compression de gaz de Taisnières-sur-Hon (c'est la plus grosse installation de GRT de France).

Le PPRI de la Sambre risque de porter atteinte aux projets d'implantations industrielles. Par ailleurs, la Sambre n'est pas valorisée en tant que voie d'eau : certaines matières premières issues de Belgique pourraient être acheminées par voie d'eau (ex. Glaverbel) mais la Sambre n'est malheureusement pas navigable dans sa partie belge.

Le secteur de Fourmies paraît le plus touché par la récession : le bassin de vie est enclavé et manque d'ouverture vers l'extérieur.

Sur Anor, il reste 2 activités industrielles de moyenne importance : la chaudronnerie d'Anor et aciéries et forges d'Anor, qui souffrent des problèmes d'accessibilité et qui tout comme d'autres industries de la région de Fourmies ne souhaitent pas s'ouvrir vers l'extérieur.

A Sains-du-nord, une entreprise a récemment fermé (Jersey de Paris) et cela a des répercussions sur tout le bassin de vie.

Pistes pour les enjeux :

- profiter du SCOT pour valoriser l'industrie, notamment dans le domaine de l'énergie,
- prévoir des infrastructures adaptées dans les nouvelles ZA : réfléchir aux besoins générés par les ZA en amont (par exemple évacuation des eaux usées).

Ressource en eau

Aujourd'hui les prélèvements se font essentiellement dans la nappe (craie carbonifère). Les prélèvements sont très importants, une partie étant utilisée par le Valenciennois.

Les cours d'eau sont de mauvaise qualité, y compris pour les besoins de l'industrie, ce qui explique que même les industries aient recours à des forages. (ex : Glaverbel qui, pour ses besoins en eau de refroidissement, va s'orienter vers un forage pour éviter les problèmes de contaminations bactériologiques : ex légionnelles).

Certaines industries ont des besoins importants : par exemple, les besoins en eau de Poweo risquent de solliciter notablement la ressource en eau souterraine. Une diversification de l'approvisionnement à partir de l'eau de la Sambre est en cours d'étude.

Les dysfonctionnements sont les suivants :

- mauvais fonctionnement des stations d'épuration,
- absence d'entretien des cours d'eau.

Pistes pour les enjeux :

- raccordement des habitations au réseau d'assainissement,
- meilleur dimensionnement des stations de traitement des eaux usées,
- piste des eaux d'exhaure à creuser,
- définition des besoins des industries en amont.

SERVICES ET PERSONNES PRÉSENTES :

Bertrand SOIL, Sous-Préfecture d'Avesnes/Helpe
Philippe LALART, DDE, directeur délégué départemental
Christian VITRANT, DDE, chef de l'arrondissement d'Avesnes/Helpe
Alain POMPORTES, DDE, arrondissement d'Avesnes/Helpe
Gérard MATHIEU, DDE, arrondissement d'Avesnes/Helpe
Nizar CHAFFAI, DDE, arrondissement d'Avesnes/Helpe
Marie-Agnès GORISSE, DDE, arrondissement d'Avesnes/Helpe
Frédéric APPLINCOURT, DDE, arrondissement d'Avesnes/Helpe
Sylvain GATHOYE, DDE, service urbanisme et connaissance des territoires
Fernand DEMEULENAERE, DRAF-DDAF
Caroline BAYART, DRIRE (Valenciennes)
Lucile PAYEN, VNF DR Lille, Urbanisme environnement
Isabelle MATYKOWSKI, DIREN
Emmanuel RICHARD, DDASS, directeur adjoint
Adam PROMINSKI, SGAR
Hélène SOLVES, Centre d'études techniques de l'Équipement (CETE)
Corine STRADY, CETE

Excusé : Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes/Helpe

CAPITAL NATURE

Le capital nature est la force première de l'arrondissement. Il convient de valoriser davantage cet élément dans le cadre des enjeux de l'État.

La dynamique du SCOT doit être l'occasion d'inciter les communes à réaliser des documents d'urbanisme, notamment des PLU.

Enjeu : concilier développement du territoire, gestion des paysages et protection de la ressource en eau

Observations de la DIREN :

Le traitement de l'environnement dans le diagnostic est insuffisant, notamment en ce qui concerne la biodiversité.

(NB : l'existence d'études environnementales de qualité sur le territoire a conduit la DDE et le CETE à ne pas refaire de diagnostic environnemental. Un rendez-vous est fixé avec la DIREN pour compléter le document de synthèse)

Il sera nécessaire d'insister sur les études environnementales déjà faites : Profil environnemental de la DIREN et du Pays, ainsi que charte du PNR, qui est en révision

La DIREN conseille également de se rapprocher de la DRAC en raison du travail d'inventaire du patrimoine bâti et culturel réalisé par celle-ci.

Observations de la DDAF :

La DDAF réalise un document de diagnostic sur l'agriculture et le milieu rural en vue de l'élaboration du SCOT et de la révision de la charte du PNR. Ce document contient des statistiques et de la prospective et sera envoyé à la DDE dès qu'il sera terminé.

La DDAF a quelques remarques à faire sur les terminologies employées dans le document suite à la rencontre CETE / DDAF, et se propose d'envoyer les remarques directement au CETE.

Une erreur est relevée concernant le bassin de vie de Trélon et ses effectifs agricoles, qui enregistrent une forte baisse entre les derniers recensements, contrairement à ce qui figure dans le document fourni.

La DDAF émet des réserves sur la qualification de la forêt de Trélon en espaces de loisirs, celle-ci appartenant pour partie à des propriétaires privés.

Enfin, il ne faut pas négliger le rôle possible de la SAFER qui travaille en collaboration avec l'EPF sur les procédures d'acquisition foncière.

Observations de la DRIRE :

La DRIRE donne des précisions sur les eaux d'exhaure : celles-ci sont de bonne qualité mais c'est leur débit qui pose problème, car il entraîne une forte présence des matières en suspension.

La valorisation des eaux d'exhaure en eau potable est en cours de recherche. Les arrêtés préfectoraux d'exploitation des carrières demandent systématiquement la réalisation d'une étude sur la potabilisation de ces eaux.

Formulation des enjeux :

En matière de développement des villages, il faut davantage insister sur la limitation de l'urbanisation : il ne s'agit pas seulement de délimiter des coupures d'urbanisation, mais plus de limiter l'urbanisation linéaire, et cela ne concerne pas que le Quercitain, mais l'ensemble de l'arrondissement.

Débat sur la question des friches « alternative partielle à la périurbanisation » : il faut insister davantage sur le renouvellement urbain (cf. enjeu sur le logement).

Enjeu : valoriser l'agriculture

Il n'est pas suffisamment précisé que l'agriculture doit être respectueuse de l'environnement. Ceci constitue un enjeu fort sur le territoire, l'agriculture devant impérativement connaître une évolution de ses modes de production.

Des précisions sur les primes seront apportées par la DDAF.

Enjeu : le tourisme

Il s'agit de valoriser les richesses du territoire et de coordonner les partenaires pour éviter l'éparpillement des politiques touristiques.

Il faut aussi songer au tourisme fluvial : voir pour cela le SN, subdivision de Maubeuge et le schéma régional d'aménagement de la voie d'eau.

VNF en profite pour indiquer que dans le cadre du projet de remise en navigation de la Sambre, il cherche des sites pour le dépôt des matériaux issus du recalibrage ou de l'entretien de la voie d'eau. Un schéma directeur des terrains de dépôt existe (janvier 2007).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Enjeu : favoriser la dynamique entrepreneuriale et organiser les implantations d'activités

Zones d'activités : leur inventaire est effectivement nécessaire. Il serait également intéressant que le suivi des zones d'activités à l'échelle de l'arrondissement fasse partie des indicateurs à mettre en place dans le SCOT.

Observations de la DRIRE :

La DRIRE dispose d'un recensement complet des friches (par le biais des dossiers de cessation d'activités), pour compléter les données du diagnostic, notamment sur Fourmies. Un rendez-vous sera donc fixé avec la DRIRE de Valenciennes.

Enjeu : agir sur le marché du travail

Il n'est pas suffisamment fait référence aux équipements de formation, ceux-ci sont importants pour alimenter la réflexion du SCOT et des éléments peuvent figurer dans le PADD et le rapport de présentation.

POTENTIEL HUMAIN

Enjeu : améliorer et diversifier les conditions de logement

Dans les partenariats, l'EPF a également la compétence pour effectuer le portage foncier d'opérations immobilières.

L'inscription dans le SCOT du développement de l'offre nouvelle doit aussi se faire en cohérence avec l'accès aux services.

Il importe également d'insister davantage sur le renouvellement urbain et la densification, en parlant de reconstruire la ville sur la ville.

Quand on parle d'écart de conditions de vie, préciser entre la vallée et les plateaux proches de celle-ci.

Enjeu : aider les plus démunis

Observations de la DDASS :

La DDASS travaille avec le Sous-Préfet et le CAL-PACT sur l'identification et la résorption de l'habitat précaire : la situation est toutefois moins défavorable dans l'Avesnois que dans le Douaisis par exemple. Il s'agit aujourd'hui plutôt de cas isolés, habitant dans les campings toute l'année.

Enjeu : population âgée

Observations de la DDASS :

Le Schéma départemental des personnes âgées a été approuvé fin 2006 par le Conseil général, il contient des indications sur la politique à mener en faveur des personnes âgées.

FACTEURS DE COHÉSION

Fourmies : il faut effectivement se préoccuper de l'avenir de ce secteur, mais il ne s'agit pas tant de proposer son désenclavement que de dynamiser la ville et ses habitants pour la rendre plus attractive et inciter ses habitants à plus de mobilité (le désenclavement concerne principalement la liaison ferrée avec la métropole lilloise).

L'accessibilité est-elle réellement un facteur de cohésion ? Elle entre en partie dans la structuration du territoire. (Il faut distinguer l'accessibilité du territoire et l'accessibilité interne au territoire.)

On peut identifier en facteurs de cohésion : la gouvernance, le niveau de service et son accès, et le maillage ou la structuration du territoire.

ORGANISATION GLOBALE DU DOCUMENT

Les enjeux de l'Etat gagneraient à être réorganisés et séparés des constats et perspectives.

L'idée est d'inventer un mode de développement qui permette de préserver la richesse de l'arrondissement.

Les spécificités naturelles de l'arrondissement doivent être mieux mises en avant, non pour en faire une « réserve », mais pour permettre la constitution d'un véritable projet de territoire.

Proposition de la DDE :

Mettre en exergue le capital nature dans une introduction générale, puis détailler les enjeux :

- le développement économique (y compris agriculture et tourisme),
- le positionnement régional,
- l'urbanisation,
- le potentiel humain (logement, qualité de vie, emploi, précarité),
- la cohésion de l'arrondissement : gouvernance, maillage, niveau de services, structuration globale du territoire.

I. Constats et contexte

Les importantes qualités paysagères et touristiques du territoire peuvent permettre d'amorcer un nouveau développement.

Le territoire continue à souffrir des séquelles de la crise industrielle. Il en souffre plus que ses voisins.

Le territoire souffre également d'un isolement géographique de son réseau fluvial : la Sambre est la seule à ne pas être reliée au réseau fluvial régional ce qui l'exclut de fait des échanges commerciaux européens.

II. Stratégie énoncée

« Les collectivités du secteur cherchent, avec l'appui du PNR de l'Avesnois, à promouvoir le tourisme fluvial et le loisir de proximité en s'appuyant sur le potentiel de ses paysages et de sa richesse culturelle. »

3 enjeux sont identifiés : économie, environnement et tourisme et développement.

Ils sont d'inégale importance.

Enjeux économiques (*faible et hypothétique*)⁴

La Sambre n'est pas connectée à l'ensemble des voies navigables de la région. Elle ne peut accueillir qu'un faible gabarit (péniches de 250 tonnes) : elle est peu génératrice de trafic fluvial.

Les potentialités de mobilisation du fret local sont jugées faibles :

- report vers le Valenciennois du transport de sable destiné à l'industrie verrière (le document signale cependant l'éventualité énoncée à titre d'hypothèse a priori d'un retour partiel de trafics fluviaux dans le secteur de Boussois),
- Le document indique qu'un certain nombre de chargeurs sont susceptibles d'être intéressés par le transport fluvial. Le document suggère donc « d'accompagner dans la mise en oeuvre de solutions sur grand gabarit en prêtant attention aux coûts d'approche routiers, afin d'aider les carrières du bassin de la Sambre à utiliser le vecteur fluvial ».

Enjeux Environnement (*qualité de l'eau, à mettre en rapport avec l'attractivité touristique : tourisme vert*)

La Sambre est un bassin versant indépendant sur le plan hydrologique. Il y a régulièrement des crues modérées provoquant des inondations.

La restauration de la qualité de l'eau⁵

Il s'agit d'une exigence forte pour garantir un développement durable du potentiel touristique du secteur. Cela passe par :

- travaux d'assainissement,
- pratiques culturelles respectueuses de l'environnement,
- création de berges lagunes pour reconstituer les corridors biologiques et contribuer à l'épuration de l'eau,
- limiter les conséquences financières et environnementales du curage.

4 Cabotage sur le territoire : privilégier l'utilisation de la Sambre pour du transport entre entreprises du territoire ? (désengorger les routes du trafic local interne ?)

5 Mise en place d'indicateurs dans le Scot ?
Protection de terres agricoles de l'urbanisation ?

La préservation et la mise en valeur des terres inondables (à rapprocher de l'orientation « recréer des espaces naturels »)

« La Sambre dispose de terres inondables de grande valeur écologique et d'espaces naturels remarquables, propices au développement de la biodiversité. »⁶

Cette préservation est en lien avec le fait de « garantir le développement de la trame bleue », et de contribuer au plan de reboisement régional (la frénaie ormaie à aulnes sur la Sambre).

Enjeux Tourisme et Développement Durable (*enjeu principal : développer le tourisme fluvial*⁷)

- De nombreuses communes (Maubeuge, Haumont, Landrecies, Aulnoye-Aymeries) ont opté pour un parti d'urbanisation recentrant la ville vers l'eau : ces projets concentreront en un seul lieu une mixité importante de fonctions urbaines, environnementales et touristiques⁸.
- Création d'un port de plaisance à Hautmont : cela permettra la régénération urbaine et économique de ce territoire (voir aussi p46).
- Les projets novateurs de renouvellement urbain utilisant la présence de l'eau, en cohérence avec la reconquête des derniers grands sites industriels.
- Participer à la réalisation du schéma régional et européen vélo route-voie verte (p52 indique que la première réalisation concerne l'itinéraire le long de la Sambre de Jeumont à Maubeuge).
- Aménager des chemins de service en espace de détente (création de chemins multi-usages et de défense des berges végétalisées, création de haltes nautiques... ces actions ont déjà été réalisées).
- Mettre en connexion les équipements de tourisme fluvial avec les sites majeurs du territoire et les cheminements touristiques existants.

à signaler : un programme Interreg-IIIa France-Wallonie sur le devenir de la Sambre a été validé fin 2003 : il détermine les conditions d'émergence d'une offre globale de qualité et d'un plan d'actions opérationnelles de mise en produit touristique de la voie d'eau.

L'agglomération de Maubeuge a engagé une étude sur la valorisation de la Sambre transfrontalière et de son arrière-pays.

6 Repérer et protéger ces terrains dans le Scot.

7 Prolonger cette orientation par des accompagnements (augmentation des capacités d'accueil des bateaux, nuitées mais aussi projets d'urbanisme comme à Landrecies le quai de la mairie intégrant cette dimension, protection et mise en valeur des paysages, facilitation des reconversions du patrimoine fluvial).

8 Implique d'éviter de privilégier parallèlement des options favorisant la périurbanisation : l'enjeu est de créer des pôles attractifs regroupant de nombreuses fonctions et animés pour le tourisme.